

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 13 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND**, **Maire**

<u>Présents</u> Christophe VALLOIRE, Serge MICHEL, Brigitte VIOLA, Benoit TRUCHET, Jean-Michel MESCAM, Richard DOMPNIER, Hassan BEN MANSOUR, Noémie KURA

Excusé: Sophie MONNOIS donne procuration à Richard DOMPNIER

Absent: /

<u>Date de Convocation</u>: 08/03/2023 <u>Date d'affichage</u>: 08/03//2023

Nombre de conseillers :

En Exercice: 10 Présents: 9 Votants: 10

Election du Secrétaire de séance : Brigitte VIOLA

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION	VOTE
2023 03 13 1	RESTITUTION A LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ARVES DE LA COMPETENCE PROMOTION TOURISME dont LA CREATION D'OFFICES DU TOURISME	Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : DECIDE la restitution à la commune de Saint-Jean-d'Arves de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », sous réserve de l'accord du conseil communautaire et des conseils municipaux.	UNANIMITE VOTANTS 10
2023 03 13 2	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ET D'ASSISTANCE COMMANDE PUBLIQUE 3CMA-SAINT PANCRACE	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Notation Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de service et d'assistance commande publique liant le service commun commande publique de la 3CMA à la commune de Saint-Pancrace	UNANIMITE VOTANTS 10
2023 03 13 3	MOTION RELATIVE AU PROJET DE ZONE SPECIALE CARRIERES MAURIENNE (ZCS)	Le conseil municipal, après en avoir délibéré: S'OPPOSE au projet de la Zone Spéciale de Carrières de gypse et d'anhydrites en Maurienne; DEMANDE à l'État de retirer ce projet de Zone Spéciale de Carrières en Maurienne avant même toute réunion de concertation, et d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et d'anhydrite, dans d'autres régions, moins sensibles en termes d'environnement, de tourisme et d'agriculture	UNANIMITE VOTANTS 10

NL_	UMERO	DELIBERATIONS	DECISION	VOTE
2023	03 13 4	MOTION RELATIVE AUX ACCES Français DU TUNNEL TRANSFRONTALIER LYON TURIN	Le Conseil d'Orientation des Infrastructure (COI) considèrerait la ligne historique Dijon - Modane comme étant l'accès français au tunnel de base, repoussant ainsi pour longtemps, voir définitivement, le scénario grand gabarit, pourtant privilégié à la fois par les élus Mauriennais, savoyards mais aussi par le Ministre des transports. Cette hypothèse viendrait impacter lourdement notre bassin de vie pour plusieurs raisons.	UNANIMITE
			Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : ▶ Acte la motion qui sera rédigée dans le procès-verbal du13/03/2023	VOTANTS 10
2023	3 03 13 5	DEMANDE DE SUBVENTION à L'ETAT AU TITRE DE LA CIMA 2023	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : ▶ Approuve ce programme de sélection d'une maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de loisirs aux Bottières ▶ Demande à l'Etat au titre de la CIMA 2023 dans le cadre du	UNANIMITE
			programme « Espace Valléen 2021-2027 / Pays des Aiguilles d'Arves, une subvention pour l'accompagnement financier dans la maitrise d'œuvre de ce projet ▶ Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants	VOTANTS 10